

CONSEIL MUNICIPAL de LE VERGER

Séance du 23 juin 2022

Compte rendu

DATE DE CONVOCATION 17/06/2022	L'an deux mil vingt et deux, le 23 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D’AFFICHAGE 27/06/2022	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 5), Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN (arrivée au point 5), Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point 6).
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents :
EN EXERCICE..... 14	Absents excusés : Sonia LEPAGE
PRESENTS..... 13	Pouvoirs : De Sonia LEPAGE à Sylvie GALIC
VOTANTS..... 14	Secrétaire de séance : Delphine BALIN

06.2022.01 – ADMINISTRATION GENERALE - Désignation du secrétaire de séance

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal désignent Delphine BALIN en qualité de secrétaire de séance

06.2022.02 – ADMINISTRATION GENERALE - Adoption du procès-verbal de la réunion du 17 mars 2022

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 mars 2022 est adopté à l'unanimité

06.2022.03 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation d'un délégué au CNAS – Comité National d'Actions Sociales

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal désignent Mme Valérie FABRE pour représenter la commune au CNAS – Comité National de l'Action Sociale

06.2022.04 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation d'un élu référent pour l'actualisation des inventaires des Milieux Naturels d'Intérêt Ecologique du Pays de Rennes

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal désignent M André GUILLOUX pour représenter la commune dans le cadre de l'actualisation des inventaires des milieux naturels écologiques du Pays de Rennes.

06.2022.05 – INTERCOMMUNALITÉ – Délégation de la gestion technique des données adresses à Rennes Métropole et sur la délégation de la diffusion de ces données vers la Base Adresse Nationale.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de prendre connaissance des récentes évolutions réglementaires et reconnaît son rôle essentiel en tant que premier maillon de la chaîne de connaissance sur la localisation, la délimitation et la dénomination des voies et lieux-dits ainsi que sur l'adressage des maisons et autres constructions sur son territoire.
- de déléguer la gestion technique des données voies et adresses à Rennes Métropole qui s'est engagée à maintenir les dispositifs d'animation et les dispositifs techniques permettant la disponibilité d'une base de données voies et adresses de grande qualité.
- de s'accorder avec Rennes Métropole sur le principe qu'une donnée concernant une adresse est réputée certifiée par la commune à partir du moment où cette donnée apparaît avec un état « définitif » dans la base de données de Rennes Métropole.
- de certifier le stock de données adresses géré par Rennes Métropole sur son territoire à la date de la présente délibération.
- de déléguer à Rennes Métropole l'acte technique de publication des données adresses vers la Base Adresse Nationale, Rennes Métropole s'engageant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire connaître la disponibilité de ces données auprès des réutilisateurs potentiels.
- d'autoriser Mme Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

06.2022.06 – INTERCOMMUNALITÉ – Projet de troisième Plan de Protection de l'Atmosphère 2022 – 2027 – Avis de la commune

Après délibération avec une abstention et 13 voix pour, le conseil municipal émet un avis favorable au projet de troisième Plan de Protection de l'Atmosphère de l'État sur le territoire de Rennes Métropole.

06.2022.07 - FINANCES – Indemnité de fonction du Maire et des adjoints

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent la proposition de Madame le Maire et fixent pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoints dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

A compter du 1^{er} juillet 2022 :

Maire : 39,70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

1^{er} adjoint : 19,8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

2^{ème} et 3^{ème} Adjoints : 16,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

06.2022.08 – FINANCES – Convention financière avec Rennes Métropole – Vente du bien situé 4 rue du Breil Monbusson

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident ce qui suit :

- Approuver le montant du remboursement
- Accepter le paiement auprès de Rennes Métropole
- Autoriser Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

06.2022.09 – FINANCES – Tarifs 2022/2023 – Restaurant scolaire, goûter et garderie

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent la proposition ci-dessus

06.2022.10 – FINANCES – Tarifs 2022/2023 – Centre de loisirs

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent la proposition ci-dessus.

06.2022.11 – FINANCES – Comice agricole du canton de Montfort-sur-Meu – Cotisation 2022

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident d'accepter le versement de la cotisation de 876,00 € au Comice agricole du Canton de Montfort.

06.2022.12– FINANCES – Subvention Aide aux séjours – Ecole Ste Bernadette

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident d'accepter le versement d'une subvention de 759,00 € à l'école Sainte-Bernadette.

06.2022.13– FINANCES – Subvention Aide aux séjours – Ecole de la Vallée du Rohuel

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident d'accepter le versement de la subvention à l'École de la Vallée du Rohuel

06.2022.14– FINANCES – Subvention pour l'UNICAP – Fête de la musique et Fête de l'Été

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident d'accepter le versement d'une subvention totale de 1 500 € à l'UNICAP pour l'organisation de la Fête de la musique et de la Fête de l'été

06.2022.15 – FINANCES – Subvention pour Parents Partage

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident d'accepter le versement d'une subvention de 50 € à Parents-Partage

06.2022.16 – PERSONNEL COMMUNAL – Renouvellement de deux postes dans le cadre du recrutement d'un contrat unique d'insertion – parcours emploi compétence (CUI-PEC)

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident :

- d'accepter la prolongation d'un CAE pour les fonctions d'animatrice et d'agent polyvalent à l'école et au centre de loisirs à temps partiel ou à temps complet pour une durée entre 20 heures et 35 heures.
- d'accepter la prolongation d'un CAE pour les fonctions d'agent de surveillance pour les garderies, surveillances de cour et animatrice du centre de loisirs à temps partiel ou à temps complet entre 20 h et 35 heures.
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

06.2022.17- PERSONNEL COMMUNAL – Création d'un poste de rédacteur principal de deuxième classe

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident :

- d'accepter de créer, à compter du 1^{er} juillet 2022, un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

06.2022.18- Information au Conseil Municipal au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire suivant l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décisions prises par Madame le Maire entre le 7 avril 2022 et le 21 juin 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20

Fait à LE VERGER, le 24 juin 2022

Le Maire,
Sylvie GALIC

